

GBV AoR HELPDESK

Demande de recherche :

L'importance du soutien des bailleurs des fonds
aux programmes de lutte contre la violence
basée sur le genre dans les situations d'urgence,
même en l'absence de données sur la
prévalence

Katie Robinette, MPH | août 2020



Introduction

Les bailleurs des fonds ont naturellement la responsabilité de rationaliser leur financement dans les situations d'urgence humanitaire afin de garantir que le soutien qu'ils apportent correspond aux besoins. À cet égard, de nombreux bailleurs des fonds demandent comme condition préalable aux acteurs chargés de lutter contre la violence basée sur le genre (VBG) des données de prévalence sur l'ampleur de la VBG dans des contextes particuliers. Cela s'est particulièrement vérifié dans le contexte de la pandémie de COVID-19, où les chiffres semblent motiver l'action des donateurs.

Comme le décrit la présente fiche d'apprentissage, la collecte de données sur la prévalence de la VBG n'est pas recommandée dans la plupart des situations humanitaires et ne devrait pas être une condition du financement des programmes de lutte contre la VBG. Cependant, il est très utile de collecter certains types de données sur la VBG. La programmation de la VBG dans les situations d'urgence doit être basée sur une solide analyse des informations contextuelles et sur une évaluation des besoins de la population concernée. La collecte et l'analyse sûres et éthiques des données de non-prévalence, telles que les évaluations des besoins ou les données sur la prestation de services, sont une partie importante de ce processus. Le soutien des donateurs est en outre crucial pour cette collecte de données.¹

En finançant une programmation d'actions de lutte contre la VBG qui utilise des sources de données sûres pour éclairer la prise de décision, les bailleurs des fonds alignent leur action sur les accords humanitaires mondiaux. Par exemple, l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence² a mis en place un cadre de responsabilité en matière de VBG³ qui rend compte des responsabilités et des actions concrètes des parties prenantes sur la base des politiques, des lignes directrices et des meilleures pratiques existantes. Le cadre reconnaît **le financement de l'établissement de services de lutte contre la VBG indépendamment de la présence ou de l'absence de données sur la VBG** comme une responsabilité claire et validée des donateurs. Le Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire)⁴ appelle les

¹ Voir la norme minimale 14 : Collecte et utilisation des données sur les survivantes dans Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). (2019) Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, p. 106-113.

² L'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence est une initiative multipartite lancée en 2013 pour transformer fondamentalement la manière dont la VBG est traitée dans les situations d'urgence humanitaire. Il comprend près de 90 partenaires, dont des États et des donateurs, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Une liste complète des partenaires de l'Appel à l'action est disponible [ici](#).

³ Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence. (2018) [The GBV Accountability Framework: All Humanitarian Actors Have a Role to Play \(Le cadre de responsabilité de la VBG : tous les acteurs humanitaires ont un rôle à jouer\)](#).

⁴ Le Grand Bargain, lancé en 2016, est un accord entre des donateurs et des organisations humanitaires qui se sont engagés à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire. L'accord comprend 61 signataires, y compris les États, les organismes des Nations Unies, les

donateurs et les organisations d'aide à rationaliser la collecte de données pour les évaluations afin d'assurer la compatibilité, la qualité et la comparabilité des données et de **réduire autant que possible le fardeau et l'intrusion dans la vie des personnes affectées**. À cette fin, plutôt que de faire pression pour une collecte séparée de données basées sur la population concernant la prévalence de la VBG, les donateurs peuvent, par exemple, travailler avec les acteurs de la lutte contre la VBG pour demander que la VBG soit correctement traitée et intégrée dans la planification conjointe et les documents stratégiques.^{5 6}

Cette fiche d'apprentissage est destinée à servir d'outil pour les bailleurs des fonds et les programmeurs d'actions de lutte contre la VBG, afin de soutenir les discussions autour de ce que nous savons déjà sur la portée de la VBG dans les situations humanitaires, sur la raison pour laquelle la collecte de données sur la prévalence de la VBG n'est pas une priorité dans les situations humanitaires et sur quelles sources de données les bailleurs des fonds et les praticiens peuvent s'appuyer en toute sécurité pour éclairer la prise de décision sur les programmes de lutte contre la VBG.

Ce que nous savons déjà sur la portée de la VBG dans les situations humanitaires

La violence basée sur le genre est présente partout. Ses causes profondes sont liées à l'inégalité entre les sexes. Une femme sur trois dans le monde a subi des violences sexuelles ou physiques au cours de sa vie, le plus souvent perpétrées par un conjoint.⁷ Il existe de nombreuses études basées sur la population sur la prévalence et la portée des différentes formes de VBG, avec des données disponibles aux niveaux mondial et régional, ainsi qu'au niveau national pour la majorité des pays du monde.⁸

Les données probantes montrent que de nombreuses formes de VBG sont considérablement aggravées lors de situations d'urgence humanitaire. Une méta-analyse publiée en 2014 a révélé que la prévalence de la violence sexuelle parmi les femmes réfugiées et déplacées internes de 14 pays était de 21 %, soit environ une personne sur cinq.⁹ Alors que la violence sexuelle a tendance à attirer l'attention dans les crises humanitaires, d'autres formes de VBG sont également répandues. Par exemple, une revue systématique entreprise en 2011 a révélé que les taux globaux de violence conjugale ont tendance à être beaucoup plus élevés dans les situations humanitaires que les taux de viol en temps de guerre.¹⁰ Le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines, l'exploitation sexuelle et la traite peuvent également augmenter dans les situations d'urgence humanitaire.¹¹

Pourquoi la collecte de données sur la prévalence de la VBG n'est pas une priorité dans l'action humanitaire

organisations intergouvernementales et les ONG, et représente 73 % de toutes les contributions humanitaires versées en 2018. Pour une liste complète des signataires, voir [ici](#).

⁵ Commission européenne, direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire (DG ECHO). (2016) [Humanitarian Protection: Improving protection outcomes to reduce risks for people in humanitarian crises \(Protection humanitaire : améliorer les résultats des actions de protection pour réduire les risques pour les personnes lors de crises humanitaires\)](#). Documents de politique thématique de la DG ECHO.

⁶ Comité permanent interorganisations (IASC). (2015a) Outil : [Multi-Sector Initial Rapid Assessment \(MIRA\) Guidance \[Guide sur l'évaluation rapide initiale multisectorielle \(MIRA\)\]](#). Groupe de travail sur l'évaluation des besoins de l'IASC.

⁷ Organisation mondiale de la Santé (OMS), London School of Hygiene and Tropical Medicine, South African Medical Research Council. (2013) Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : [prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire](#).

⁸ Par exemple, de nombreuses enquêtes démographiques et de santé (EDS) et enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), ainsi que des enquêtes dédiées telles que l'étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique, contiennent des questions liées à la VBG. Pour une liste détaillée des enquêtes basées sur la population concernant la portée et la prévalence de la VBG, voir Jansen (2016a).

⁹ Vu et al, 2014, cités dans Comité permanent interorganisations (IASC). (2015b) [Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire : réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement](#).

¹⁰ Stark et Ager, 2011, cités dans Holmes, R. et Bhuvanendra, D. « [Network Paper: Preventing and responding to gender-based violence in humanitarian crises](#) » (Document de réseau : prévenir et répondre à la violence basée sur le genre dans les crises humanitaires), document de réseau n° 77 (Londres, Humanitarian Practice Network at Overseas Development Network (ODI) janvier 2014.)

¹¹ Voir [IASC \(2015b : 7\)](#) pour une liste de statistiques et l'annexe 5 pour une liste de données sur la VBG dans les situations d'urgence humanitaire à l'échelle mondiale, régionale et par pays. Pour en savoir plus sur l'ampleur, la portée et l'impact de la VBG dans les situations d'urgence, voir le [domaine de responsabilité VBG \(2019 : 8-10\)](#), [DFID \(2013 : 2-8\)](#), [UNICEF \(2019 : 36-37\)](#).

« Nous devons nous assurer que notre réponse n'est pas due à l'augmentation du nombre de plaintes émanant de victimes de violences sexuelles, mais que c'est là notre responsabilité à l'égard de toutes les victimes, compte tenu de l'ampleur de ce fléau. En d'autres termes, nous devons renverser la charge de la preuve pour les violences sexuelles. »

Sophie Sutrich, « COVID-19, conflits armés et violences sexuelles : renverser la charge de la preuve », blog du CICR Droit & Politiques humanitaires, 19 juin 2020.

La seule façon d'obtenir des données de prévalence fiables reflétant l'ampleur d'un problème consiste à effectuer des enquêtes basées sur la population qui collectent des données auprès d'un sous-ensemble de la population pour découvrir ce qui se passe dans l'ensemble de la population. Pour la prévalence de la VBG, cela signifie que les équipes chargées de mener les enquêtes interrogent un grand nombre de femmes et de filles dans la population générale.¹² Bien que les données de prévalence jouent un rôle dans la compréhension de la VBG, mesurer la nature de la VBG en cas de crise est complexe et sensible. La collecte de données sur la prévalence de la VBG nécessite de demander aux femmes et aux filles de révéler leurs expériences personnelles, souvent traumatisantes, de violence. Lorsqu'ils envisagent de recueillir des données de prévalence lors d'une situation d'urgence, les donateurs et les praticiens doivent se demander : les risques (notamment les risques bien réels pour la sécurité des femmes) valent-ils l'effort consenti pour obtenir les données que nous récupérons ? La plupart du temps, la réponse à cette question est « non ».¹³

Premièrement, il n'est pas éthique de collecter des données sur la VBG lorsqu'il n'y a pas de services en place. Les soins de santé de base et les premiers secours psychologiques doivent être disponibles et accessibles localement avant de commencer toute activité pouvant impliquer des femmes et des filles divulguant des informations sur leur expérience de la VBG.¹⁴ Faire dépendre le financement des services de VBG de la collecte de données primaires sur la prévalence pourrait retarder la mise en œuvre de services vitaux, potentiellement de plusieurs mois ; cela irait à l'encontre des engagements humanitaires liés à la centralité de la protection.

Même lorsque des services sont déjà en place, les études de prévalence peuvent exposer les femmes et les filles à un risque accru. Répondre à des questions sur des violences vécues, ou signaler des incidents de VBG, peut traumatiser les survivantes ou les stigmatiser encore davantage. Dans les situations humanitaires, il peut être plus difficile pour les chercheurs de garantir la vie privée, la confidentialité et le consentement éclairé des personnes interrogées.¹⁵ Il existe un risque de représailles ou de réaction de la part des auteurs d'infractions et/ou de la communauté si les femmes sont soupçonnées d'avoir révélé des violences, en particulier dans les situations d'insécurité et de conflit.

D'un point de vue logistique, pour être utiles à la prise de décision dans les situations humanitaires, les responsables des programmes ont besoin d'informations rapidement et doivent utiliser leur personnel et leurs ressources de manière efficace. Les études de prévalence, cependant, sont coûteuses, prennent du temps et nécessitent une grande équipe de personnel spécialisé pour être mises en œuvre correctement. Les enquêtes nationales basées sur la population peuvent nécessiter un échantillon pouvant aller jusqu'à 30 000 ménages pour être considérées comme représentatives, et leur préparation peut prendre des mois.¹⁶ Pour s'assurer que les femmes et les filles se sentent à l'aise de parler de questions sensibles et que leurs données sont protégées, le personnel impliqué dans la collecte de données dans les situations d'urgence doit être soigneusement sélectionné,

¹² Jansen H. (2016b), UNFPA [Sources de données sur la violence à l'égard des femmes. Bureau régional de l'UNFPA pour l'Asie et le Pacifique, kNOwVAWdata.](#)

¹³ Voir [UNFPA \(2019 : 124\)](#) pour une liste des défis liés à la collecte de données sur la VBG dans les situations humanitaires.

¹⁴ Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2007) [Principes d'éthique et de sécurité pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence.](#)

¹⁵ Peterman, A., Bhatia, A., Guedes, A. « [Remote data collection on violence against women during COVID-19: A conversation with experts on ethics, measurement & research priorities.](#) » (Collecte de données à distance sur les violences faites aux femmes pendant la COVID-19 : une conversation avec les experts sur l'éthique, la mesure et les priorités de recherche). Bureau de la recherche de l'UNICEF – Innocenti, 29 mai 2020

¹⁶ Selon [Jansen \(2016a\)](#), de nombreuses études de prévalence basées sur la population ne sont recommandées que tous les 5 à 10 ans en raison de la complexité et du coût élevé de la collecte de données.

recevoir une formation appropriée sur la divulgation potentielle de violences et avoir une connaissance approfondie de l'éthique et des défis associés à la recherche sur la VBG. La pénurie de femmes qualifiées chargées de la collecte de données est un défi commun. En outre, les contextes d'urgence peuvent être caractérisés par des déplacements, des pannes de systèmes et des problèmes de sécurité en général, qui rendent la collecte de données à grande échelle extrêmement difficile, voire impossible.

Par rapport à ce que nous récupérons pour cet effort et ce risque, les données sur la prévalence de la VBG ne sont pas dépourvues d'incohérences. La sous-déclaration de la VBG rend difficile l'obtention d'une image précise de l'ampleur du problème, car les cas enregistrés ne représentent qu'une petite fraction de l'incidence globale. Il existe de nombreuses raisons valables pour lesquelles les femmes peuvent choisir de ne pas divulguer leur expérience de la violence lors de la collecte de données, en particulier si les femmes ne se sentent pas en sécurité pour le faire. L'instabilité, la peur, la perte d'autonomie, l'effondrement de l'ordre public et la perturbation généralisée des systèmes de soutien peuvent rendre les femmes vivant dans des situations d'urgence encore moins susceptibles de divulguer des cas de VBG, en particulier auprès de chercheurs inconnus des participantes à l'enquête. Tant que des services ne sont pas en place, les acteurs de la lutte contre la VBG ont peu de chances d'établir des relations de confiance avec les populations affectées afin d'appuyer les divulgations. Il y a en outre peu de raisons pour que les femmes se mettent en danger en révélant les actes de VBG qu'elles ont subis. Lorsque la sous-déclaration ne représente pas à son juste niveau l'ampleur réelle du problème, cela peut conduire à minorer/sous estimer l'importance de la VBG et ainsi réduire l'espace et le financement qui lui sont alloués.

La force des données de prévalence est qu'elles peuvent donner une indication, même si elle n'est pas toujours parfaitement précise, de l'ampleur de la VBG dans une population sur une certaine période de temps. Cependant, comme indiqué ci-dessus et documenté au fil des années de recherche consacrée à la VBG, nous savons déjà que la VBG est très répandue. Bien que la prévalence de la VBG y contribue en partie, elle ne donne pas une image complète de ce qui arrive aux femmes chez les filles en situation de crise, des risques liés à la violence et des besoins des survivantes. Elle est donc limitée en ce qui concerne les besoins des acteurs de la lutte contre la VBG pour élaborer une programmation d'interventions fortes.¹⁷ L'annexe 1 fournit un examen des orientations relatives à la réalisation d'études de prévalence dans les situations humanitaires.

Quelles données pouvons-nous utiliser (en toute sécurité) pour éclairer la programmation d'actions de lutte contre la VBG dans les situations d'urgence ?

« Lorsque vous discutez avec des gens des autres types de données (données qualitatives, données secondaires, etc.) disponibles et des raisons pour lesquelles ces données sont plus utiles que le nombre de cas signalés, ils commencent à les comprendre. »

Entretien avec des informateurs clés, Groupe mondial de la protection. (2014) Domaine de responsabilité VBG : Compétences de base pour le personnel d'encadrement et les coordonnateurs de programmes VBG dans les situations humanitaires, p. 29.

Lorsqu'on examine quelles données relatives à la VBG sont utiles et nécessaires pour éclairer la prise de décision sur la programmation VBG, la première étape consiste à préciser à quelles questions il convient de répondre : pourquoi voulez-vous collecter des données et comment seront-elles utilisées ?¹⁸

La question la plus fondamentale est peut-être de savoir si les programmes de lutte contre la VBG sont nécessaires. La réponse à cette question est toujours « oui ». La lutte contre la VBG est considérée comme une activité vitale qui prévient les maladies, les traumatismes, le handicap et la mort, et répond ainsi aux multiples directives et critères des donateurs humanitaires, y compris le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF). Bien que les données soient importantes pour la conception et la mise en œuvre des programmes,

¹⁷ Système de gestion de l'information sur la violence de genre, « [How do you make sense of prevalence?](#) » (Comment appréhender la prévalence ?), balado, 2018.

¹⁸ Pour visualiser les considérations sur la question de savoir s'il est sûr et utile de collecter des données sur la VBG, l'UNFPA dispose d'un arbre de décision relatif au contexte de la COVID-19 qui peut également être applicable dans les situations humanitaires, voir [ici](#).

elles ne sont pas nécessaires pour mettre en place des mesures essentielles de prévention, de réponse et d'atténuation des risques de VBG avant ou depuis le début d'une situation d'urgence.¹⁹ **Un manque de données disponibles sur l'occurrence de la VBG ne doit pas être interprété comme signifiant que la VBG n'est pas un problème majeur.**

Les acteurs de la VBG doivent toujours analyser le contexte et les besoins de la population pour éclairer le développement de la programmation. En l'absence de données sur la VBG, la collecte de données doit viser à affiner la programmation plutôt qu'à établir si la VBG a lieu ou non. Lorsque l'objectif de la collecte de données a renoncé aux enquêtes de prévalence et de population, un large éventail de techniques de collecte de données peut permettre de recueillir rapidement et efficacement des informations fiables et pertinentes, tout en donnant la priorité à la sécurité des femmes. Lorsque les informations sont collectées par le biais d'approches participatives communautaires qui correspondent à des approches sûres et éthiques pour la recherche sur la VBG, la recherche peut améliorer l'impact et les résultats des interventions humanitaires.²⁰ Dans la mesure du possible, les chercheurs doivent puiser dans des sources de données secondaires ; il est possible de répondre à de nombreuses questions sans avoir besoin de collecter de nouvelles données et l'utilisation de sources secondaires peut faire économiser du temps et des ressources au début d'une crise.²¹

Les tableaux ci-dessous montrent les sources de données et les points de mesure qui peuvent être extraits de ces sources qui sont plus disponibles, plus sûres et plus rapides d'accès au début d'une crise. Ceux-ci incluent à la fois des sources quantitatives et qualitatives et présentent des alternatives plus pratiques aux données de prévalence sur la VBG.

Les sources de données qui peuvent être analysées ou collectées rapidement et en toute sécurité dans des contextes humanitaires	
<i>Sources de données propres à la VBG</i>	<i>Sources de données basées sur les services de lutte contre la VBG</i>
<ul style="list-style-type: none"> ● Consultations des femmes et des filles ● Discussions de groupe avec des membres de la communauté qui sont adaptées à l'âge, au sexe et à la culture ● Évaluations de la VBG ● Audits de sécurité (peuvent fournir des informations de base sur les facteurs de risque potentiels) ● Consultations des experts locaux sur la VBG, les organisations de femmes locales, les organisations de la société civile et les organismes gouvernementaux concernés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Cartographie des services de réponse à la VBG ● Enquêtes de satisfaction client ● Enquête auprès des prestataires de services ● Données administratives, y compris les dossiers tenus par les services sanitaires et sociaux, les services d'aide juridique et la police ● Statistiques de prestation de services de lutte contre la VBG, y compris le Système de gestion de l'information sur la violence de genre^{22 23}

¹⁹ Comité permanent interorganisations (IASC). (2015b) [Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire : réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement](#), p. 33, p. 147.

²⁰ Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). (2019) [Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence](#).

²¹ Système de gestion de l'information sur la violence de genre, balado. (2018). [What is secondary data and how can I utilize it? \(Que sont les données secondaires et comment puis-je les utiliser ?\)](#)

²² Pour des considérations spécifiques sur les données des survivantes dans le contexte des services de lutte contre la VBG, voir [UNFPA \(2019 : 106-113\) Norme 14 : Collecte et utilisation des données sur les survivantes](#) et Robinette K. (2020) Handling GBVIMS data sharing requests from external actors (Traitement des demandes de partage de données du Système de gestion de l'information sur la violence de genre émanant d'acteurs externes). Londres, Royaume-Uni : service d'assistance du Domaine de responsabilité VBG

²³ Site Internet du Système de gestion de l'information sur la violence de genre. (pas d'année). « [How does GBVIMS data work with other types of GBV data?](#) » (Comment les données du Système de gestion de l'information sur la violence de genre fonctionnent-elles avec d'autres types de

<i>Réponse humanitaire intersectorielle</i>	<i>Sources de données secondaires communes</i>
<ul style="list-style-type: none"> ● Outils de suivi humanitaire ● Les évaluations sectorielles non liées à la VBG (par exemple Eau, Assainissement et Hygiène pour tous, Nutrition) sur l'accessibilité des produits de première nécessité tels que la nourriture et l'eau peuvent souvent fournir des informations utiles sur le contexte et les facteurs de risque ● Planification conjointe et documents stratégiques tels que le cycle du programme humanitaire, le programme minimum de préparation d'OCHA, l'évaluation rapide initiale multigroupe/multisectorielle (MIRA) et les plans d'intervention stratégique (remarque : même lorsque la VBG n'est pas bien intégrée dans ces documents, ces outils peuvent être utiles pour comprendre les risques liés à la protection de base.) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Enquêtes auprès des ménages [telles que les enquêtes démographiques et de santé (EDS) et les enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS)] ● Études académiques, notamment par des chercheurs locaux ● Rapports des médias ● Évaluations des besoins antérieures, rapports de situation ● Données d'enregistrement des personnes déplacées/réfugiées ● Cadres juridiques nationaux liés à la VBG (et s'ils sont suffisamment mis en œuvre pour fournir une protection aux femmes et aux filles)

Points de mesure pouvant être utilisés pour éclairer les décisions de programmation d'actions de lutte contre la VBG et pouvant être recueillis à partir des sources de données ci-dessus ²⁴

<i>Nature de la VBG</i>	<i>Services de réponse à la VBG</i>	<i>Services intersectoriels</i>
<ul style="list-style-type: none"> ● Perceptions des femmes et des filles sur leur propre sécurité ● Informations non identifiantes sur les types de VBG qui se produisent ● Conséquences néfastes de la VBG pour les survivantes ● Facteurs de protection et de risque pour des formes spécifiques de VBG ● Indicateurs de risque ou d'alerte précoce plus élevés, tels que les données sur les ménages dirigés par des femmes ou les enfants non accompagnés ● Risques de sûreté et de sécurité pour des groupes particuliers au sein de la population touchée ● Information sur la mobilité des femmes et des filles, par exemple, peuvent-elles se déplacer en toute sécurité à l'intérieur de la zone, assister aux distributions, ramasser du bois de chauffage, se rendre dans des espaces adaptés aux femmes, etc. ● Changements dans les normes sociales et de genre à la suite de la crise humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lacunes dans la qualité et l'échelle des services multisectoriels ● Obstacles à l'accès des femmes et des filles aux services, accès inégal aux services pour les femmes, les filles et les autres groupes à risque ● Cartographie des systèmes et structures communautaires, ainsi que des ressources et capacités communautaires existantes ● Capacités d'autonomisation et de soutien, par exemple des organisations dirigées par des femmes, des activités antérieures axées sur la protection ou la VBG ● Si les acteurs des programmes de lutte contre la VBG ont le niveau approprié de ressources et de capacité pour répondre ● Préférences des femmes et des filles pour les lieux et les types de services ● Participation des femmes et des filles aux processus de prise de décision et leurs recommandations aux fins de la programmation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accès aux informations sur la disponibilité des services humanitaires, notamment les distributions de nourriture, les abris, les services de santé (y compris la santé reproductive), etc. ● Si les normes sectorielles liées à la protection, aux droits et à la réduction des risques de VBG sont appliquées, et le lien avec les risques liés à la VBG

²⁴ Compilés à partir de [UNFPA \(2019 : 123\)](#), [IASC \(2015b : 37\)](#), [domaine de responsabilité VBG \(2019 : 96-97\)](#)

Annexe 1 : Guide mondial relatif à la collecte de données sur la prévalence de la VBG

<i>Orientations des organisations spécialisés dans la lutte contre la VBG</i>	
<p>Comité permanent interorganisations (IASC). (2015b) <u>Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire : réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement.</u></p>	<p>« Il est important de rappeler que la violence basée sur le genre est présente partout. [...] que tous les membres du personnel humanitaire ont le devoir de considérer la violence basée sur le genre comme un état de fait et une menace pour les populations touchées, de traiter cette question comme un problème grave qui met la vie des personnes en danger [...], indépendamment de la présence ou de l'absence de « preuves » concrètes. » (IASC, 2015b : 2).</p> <p>« Il n'est pas conseillé de se procurer des données sur la prévalence ou l'incidence de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence en raison des obstacles méthodologiques et contextuels liés à la réalisation d'études démographiques sur ce thème dans une situation d'urgence. » (IASC, 2015b : 7).</p> <p>Voir également</p> <ul style="list-style-type: none">● L'obligation de lutter contre la violence basée dans l'action humanitaire (page 14)● Orientations sur l'évaluation, l'analyse et la planification, y compris les choses à faire et à ne pas faire pour la conduite d'évaluations qui incluent des éléments liés à la VBG (pages 33-38)

<p>UNFPA. (2019) <u>Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence.</u></p>	<p>« Toute donnée sur la survivante devrait être recueillie dans le cadre de la prestation de services. » (UNFPA, 2019 : 106) « Toutes les évaluations multisectorielles comportent des questions qui concernent la prestation de services</p> <p>en cas de VBG... en évitant les questions sur les incidents de VBG ou leur prévalence. » (UNFPA, 2019 : 117) « Dans les situations d'urgence, les institutions qui connaissent bien les questions de VBG doivent veiller à ce que des services soient disponibles avant d'entreprendre la collecte d'informations centrées sur la VBG ; il faut aussi veiller à ce que les personnes chargées de la collecte de données sur la VBG aient reçu une formation à l'approche axée sur les survivantes et soient capables de conseiller les survivantes quant aux services disponibles... » (UNFPA, 2019 : 122) « L'examen initial ne cherche pas à établir l'identité des individus ou des groupes de survivantes ou à déterminer s'il s'agit de VBG. » (UNFPA, 2019 : 126).</p> <p>Voir également</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la Norme 14 : Collecte et utilisation des données sur les survivantes (pages 106 à 113), avec une explication des données de prévalence par rapport aux données d'incidence ● la Norme 16 : Examen initial, suivi et évaluation (pages 122 à 130)
<p>UNICEF. (2019) <u>Gender-Based Violence in Emergencies Operational Guide</u> (Guide opérationnel sur la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence).</p>	<p>« Il convient de noter qu'il reste difficile d'obtenir des données de prévalence fiables sur l'ampleur de la VBG dans les situations humanitaires. Cela est particulièrement vrai dans les situations de conflit en raison de l'insécurité, du manque de services de lutte contre la VBG, du manque de sécurité pour les survivantes et des problèmes d'accès, notamment l'isolement imposé aux survivantes par leurs familles ou d'autres restrictions de mouvement. En tant que tels, les niveaux de VBG dans les situations d'urgence sont souvent plus élevés que les rapports ne le suggèrent du fait d'une sous-déclaration. » (UNICEF, 2019 : 37).</p>

<p>Domaine de responsabilité VBG. (2019) Manuel pour la coordination des interventions ciblant la violence basée sur le genre en situation d'urgence.</p>	<p>« L'obtention de données sur la prévalence (nombre total de cas au sein de la population) de la violence sexuelle ou de toute autre forme de VBG ne doit pas constituer une priorité pour les partenaires de la lutte contre la VBG au début d'une situation d'urgence. D'une part, les violences sont nombreuses à ne pas être déclarées et, d'autre part, la collecte de données dans ce contexte représente un risque important en matière de sécurité. La priorité est dans un premier temps de mettre en place des mesures de prévention et de réponse, puis d'établir des systèmes de données éthiques et sûrs si les conditions le permettent. » (Domaine de responsabilité VBG, 2019 : 10).</p> <p>« L'évaluation vise à mieux comprendre la situation humanitaire et ses répercussions sur les populations affectées, afin de mettre en place des interventions adaptées et efficaces dans les différents secteurs. Elle ne vise pas à recueillir des informations sur l'étendue de la VBG afin de démontrer le bien-fondé des interventions de lutte contre la VBG. » (Domaine de responsabilité VBG, 2019 : 92).</p> <p>« Les donateurs, les membres du groupe sectoriel, les représentants du gouvernement et les autres acteurs doivent comprendre qu'en situation d'urgence, la connaissance du nombre exact d'incidents de VBG NE CONSTITUE PAS une priorité. L'absence de telles données ne doit pas empêcher le déploiement d'efforts à grande échelle pour intégrer les activités de prévention et d'atténuation de la VBG dans l'ensemble des secteurs, ni la mise en place de services d'intervention multisectoriels à destination des survivant(e)s ...La question à se poser en priorité durant la collecte des données sur la VBG en vue d'une évaluation (menée par les partenaires de la lutte contre la VBG ou d'autres secteurs) est : « Comment peut-on utiliser les informations afin d'améliorer la protection des personnes exposées en toute sécurité ? » (Domaine de responsabilité VBG, 2019 : 92).</p> <p>Voir aussi Évaluations (page 92-102)</p>
<p>Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence. (2018) The GBV Accountability Framework: All Humanitarian Actors Have a Role to Play (Le cadre de responsabilité de la VBG : tous les acteurs humanitaires ont un rôle à jouer).</p>	<p>« Responsabilité des donateurs : Financement de l'établissement de services de lutte contre la VBG indépendamment de la présence ou de l'absence de données sur la VBG. (Appel à l'action, 2018 : 2).</p> <p>Les partenaires de l'Appel à l'action comprennent l'USAID, le HCR, l'UNICEF, l'UNFPA, l'IRC, l'OCHA, Care, NorCap, l'OIM et l'UKAID</p>

Orientations des donateurs / interorganisations

<p>Département du Développement international (DFID). (2013) <i>Violence against Women and Girls in Humanitarian Emergencies, CHASE Briefing Paper [Violence contre les femmes et les filles dans les situations d'urgence humanitaire, document d'information du Département de la prévention des conflits de l'aide humanitaire et de la sécurité (CHASE)].</i></p>	<p>« Toute collecte de données dans les situations d'urgence est difficile, mais étant donné la nature hautement sensible de la violence à l'égard des femmes et des filles, il est essentiel que les approches de la collecte d'informations soient conformes aux directives internationalement acceptées et aux principes consistant à " ne pas nuire "... Les méthodes de collecte de données, telles que les enquêtes auprès des ménages, sont très difficiles à mettre en œuvre dans les situations d'urgence humanitaire en raison de la sous-déclaration, des déplacements, des pannes de systèmes et des problèmes de sûreté et de sécurité. Les informations doivent être recueillies dans le but d'éclairer la conception des programmes et de garantir que les interventions répondent aux besoins des femmes et des filles. Il est également important de regarder au-delà des données quantitatives. » (DFID, 2013 : 9-10)</p>
<p>Commission européenne, direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire (DG ECHO). (2016) <i>Humanitarian Protection: Improving protection outcomes to reduce risks for people in humanitarian crises (Protection humanitaire : améliorer les résultats des actions de protection pour réduire les risques pour les personnes lors de crises humanitaires)</i> Documents de politique thématique de la DG ECHO.</p>	<p>Ce document souligne que les évaluations et le suivi des activités de protection générale (dont relève la programmation des actions de lutte contre la VBG) se concentrent sur les évaluations des menaces, des vulnérabilités et des capacités des populations affectées, ainsi que sur le comportement et la capacité des responsables. Du point de vue de la protection, la recherche de la prévalence n'est pas requise ni même incluse dans les sources de données recommandées, bien que des informations sur la disponibilité des services de protection (capacité des responsables) soient incluses, ainsi que l'indicateur « se sentir en sécurité » qui reflète la perception par les personnes touchées du risque auquel elles sont confrontées comme indicateur de résultat pour une intervention de protection.</p> <p>Voir également 6. Monitoring, Evaluation and Indicators (Suivi, évaluation et indicateurs), pages 26-27</p>
<p>Comité permanent interorganisations (IASC). (2015a) <i>Tool: Multi-Sector Initial Rapid Assessment (MIRA) Guidance [Outil : guide sur l'évaluation rapide initiale multisectorielle (MIRA)]</i>. Groupe de travail sur l'évaluation des besoins de l'IASC.</p>	<p>Cet outil souligne que l'approche MIRA n'est pas destinée à fournir des données primaires statistiquement représentatives pour l'analyse quantitative des besoins humanitaires. Le cadre analytique n'inclut ni ne préconise des données de prévalence pour comprendre l'ampleur et la portée de la crise. Il met également l'accent sur le rôle de l'analyse des données secondaires pour déterminer l'étendue de la crise et le nombre de personnes affectées, ainsi que le rôle des évaluations au niveau communautaire (via l'observation directe et des informateurs clés) dans l'intégration dans les priorités humanitaires stratégiques des besoins et des priorités tels que perçus par les communautés concernées.</p>

Références

- Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence. (2018) The GBV Accountability Framework: All Humanitarian Actors Have a Role to Play (Le cadre de responsabilité de la VBG : tous les acteurs humanitaires ont un rôle à jouer). https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/GBV_Accountability_Framework.pdf
- Département du Développement international (DFID). (2013) Violence against Women and Girls in Humanitarian Emergencies, CHASE Briefing Paper [Violence contre les femmes et les filles dans les situations d'urgence humanitaire, document d'information du Département de la prévention des conflits, de l'aide humanitaire et de la sécurité (CHASE)]. https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/271932/VAWG-humanitarian-emergencies.pdf
- Commission européenne, direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire (DG ECHO). (2016) Humanitarian Protection: Improving protection outcomes to reduce risks for people in humanitarian crises (Protection humanitaire : améliorer les résultats des actions de protection pour réduire les risques pour les personnes lors de crises humanitaires) Documents de politique thématique de la DG ECHO. https://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/policy_guidelines_humanitarian_protection_en.pdf
- Domaine de responsabilité VBG. (2019). Manuel pour la coordination des interventions ciblant la violence basée sur le genre en situation d'urgence. https://gbvaor.net/sites/default/files/2019-07/Handbook_for_Coordinating_GBV_in_Emergencies_fin.pdf
- Système de gestion de l'information sur la violence de genre, balado. (2018). How do you make sense of prevalence? (Comment appréhender la prévalence ?). <https://soundcloud.com/gbvims/prevalence>
- Système de gestion de l'information sur la violence de genre, balado. (2018). What is secondary data and how can I utilize it? (Que sont les données secondaires et comment puis-je les utiliser ?) <https://soundcloud.com/gbvims/what-is-secondary-data-and-how-can-i-utilize-it>
- Site Internet du Système de gestion de l'information sur la violence de genre. (pas d'année). « How does GBVIMS data work with other types of GBV data? » (Comment les données du Système de gestion de l'information sur la violence de genre fonctionnent-elles avec d'autres types de données sur la VBG ?). <http://www.gbvims.com/wp/wp-content/uploads/Sources-of-GBV-Data-deleted-6fa788bb7853bc3b5763a181303e9c9a.pdf>
- Site Internet du Système de gestion de l'information sur la violence de genre. (pas d'année). « How to Analyze GBVIMS Data » (Comment analyser les données du Système de gestion de l'information sur la violence de genre). <http://www.gbvims.com/wp/wp-content/uploads/How-to-Analyze-GBVIMS-Data.pdf>
- Groupe mondial de la protection. (2014) Domaine de responsabilité VBG : Compétences de base pour le personnel d'encadrement et les coordonnateurs de programmes VBG dans les situations humanitaires. <https://www.refworld.org/docid/5c3704637.html>
- Holmes, R. et Bhuvanendra, D. (2014) Network Paper: Preventing and responding to gender-based violence in humanitarian crises (Document de réseau : prévenir et répondre à la violence basée sur le genre dans les crises humanitaires). Londres, Royaume-Uni : Humanitarian Practice Network at Overseas Development Network (ODI). https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a089b2ed915d3cfd0003a8/GBV_in_emergencies_NP_77_web.pdf
- Comité permanent interorganisations (IASC). (2015a) Tool: Multi-Sector Initial Rapid Assessment (MIRA) Guidance [Outil : guide sur l'évaluation rapide initiale multisectorielle (MIRA)]. Groupe de travail sur l'évaluation des besoins de l'IASC. <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-transformative-agenda/documents-public/multi-clustersector-initial-rapid-assessment-mira-manual>
- Comité permanent interorganisations (IASC). (2015b) Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire : réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement. https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines_lo-res.pdf
- Jansen, H. (2016a) Mesurer la prévalence de la violence à l'égard des femmes : Méthodologies d'enquête. Bureau régional de l'UNFPA pour l'Asie et le Pacifique, kNOWVAWdata. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/measuring-prevalence-violence-against-women-survey-methodologies-knowvawdata>
- Jansen H. (2016b) Sources de données sur la violence à l'égard des femmes. Bureau régional de l'UNFPA pour l'Asie et le Pacifique, kNOWVAWdata. <https://asiapacific.unfpa.org/en/publications/sources-violence-against-women-data-knowvawdata>
- Peterman, A., Bhatia, A., Guedes, A. (2020) Remote data collection on violence against women during COVID-19: A conversation with experts on ethics, measurement & research priorities (Collecte de données à distance sur les violences faites aux femmes pendant la COVID-19 : une conversation avec les experts sur l'éthique, la mesure et les priorités de recherche). Bureau de la recherche de l'UNICEF – Innocenti, 29 mai. <https://www.unicef-irc.org/article/1997-remote-data-collection-on-violence-against-women-during-covid-19-a-conversation-with.html>
- Sutrich, S. (2020) « COVID-19, conflits armés et violences sexuelles : renverser la charge de la preuve », blog du CICR Droit & Politiques humanitaires, 19 juin. <https://blogs.icrc.org/law-and-policy/2020/06/19/covid-19-conflict-sexual-violence/>
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (2019) Gender-Based Violence in Emergencies Operational Guide (Guide opérationnel sur la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence). <https://www.unicef.org/media/69216/file/Gender-Based-Violence-in-Emergencies-Operational-Guide.pdf>
- Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) (2019) Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence. <https://www.unfpa.org/minimum-standards>
- Organisation mondiale de la Santé (OMS), London School of Hygiene and Tropical Medicine, South African Medical Research Council. (2013) Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire. <https://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/9789241564625/fr>

Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2007) Principes d'éthique et de sécurité pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence. https://www.who.int/gender/documents/OMS_Ethics&Safety10Aug07.pdf

Citation suggérée : Robinette, K. (2020) L'importance du soutien des donateurs aux programmes de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, même en l'absence de données sur la prévalence. Londres, Royaume-Uni : service d'assistance du Domaine de responsabilité VBG.

Le service d'assistance du Domaine de responsabilité VBG

Le service d'assistance du Domaine de responsabilité VBG est un service de recherche et de conseil technique unique qui vise à inspirer et à soutenir les acteurs humanitaires pour aider à prévenir et à atténuer la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations d'urgence et à y répondre. Géré par Social Development Direct, le service d'assistance du Domaine de responsabilité VBG dispose d'une liste mondiale d'experts confirmés dans le domaine du genre et de la VBG, qui sont disponibles pour aider à guider les acteurs humanitaires de première ligne sur les mesures de prévention de la VBG, d'atténuation des risques et de riposte en la matière conformément aux normes, directives et meilleures pratiques internationales. Les points de vue ou opinions exprimés dans les produits du service d'assistance du Domaine de responsabilité VBG ne reflètent pas nécessairement ceux de tous les membres du Domaine de responsabilité VBG, ni de tous les experts de la liste du service d'assistance de SDDirect.